

Amiens, le 2 janvier 2009

Monsieur Henri Michel COMET
Préfet de la région Picardie
Cabinet du Préfet
51 rue de la République
80000 AMIENS

objet : demande de suspension de la chasse aux oiseaux migrateurs
Affaire suivie par : Christophe Hosten 0674971954

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur d'attirer respectueusement votre attention sur la sévérité (intensité et surtout durée) de la vague de froid qui sévit dans les trois départements de la région Picardie et sur ses conséquences sur la faune sauvage, en particulier pour les oiseaux migrateurs.

Les informations recueillies, ces derniers jours, auprès des naturalistes de notre association montrent que la majorité des plans d'eau sont désormais pris en glace à 95% voire à 100%. Dans ces conditions, l'avifaune fréquentant ces espaces est extrêmement vulnérable à toute forme de pression supplémentaire s'exerçant sur elle. En effet, les oiseaux d'eau étant restés dans notre territoire se sont regroupés sur les rares surfaces d'eau libres encore existantes (trous d'eau au milieu de grandes zones gelées, sources, fossés ...). Cette concentration place ces oiseaux dans une situation de vulnérabilité critique alors qu'ils sont déjà affaiblis par le froid qui :

- augmente leurs besoins alimentaires pour faire face aux déperditions énergétiques provoquées par le froid,
- rend, dans le même temps, l'accès aux ressources alimentaires nécessaires plus difficile.

Parallèlement, les prévisions météorologiques de Météo France annoncent la poursuite du froid, voire son accentuation, pendant la semaine à venir.

La poursuite de la chasse aux oiseaux d'eau dans ces conditions ne nous apparaît plus acceptable.

En conséquence, et conformément aux dispositions prévues par le Code Rural, nous vous demandons de suspendre la chasse aux oiseaux d'eau pendant une période minimale de 10 jours, sachant que la lenteur avec laquelle les plans d'eau seront libérés par la glace qui les recouvre ne permettront pas aux oiseaux hivernants de s'alimenter normalement.

Nous nous permettons de rappeler qu'il existe un protocole national « vague de froid » mise en place depuis plusieurs années par l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage. Celui-ci consiste en une évaluation de la situation par les techniciens de l'environnement selon les mêmes critères que ceux utilisés par les naturalistes (gel des plans d'eau, distance de fuite des animaux, etc...).

Nous sollicitons de votre bienveillance l'activation immédiate de ce protocole par les brigades départementales de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne afin que vous disposiez d'éléments précis dès le début de la semaine prochaine.

Confiant dans l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.

Le Président
Patrick THIERY

Copie pour information à: M. Philippe GREGOIRE, Préfet de l'Oise et M. Stéphane FRATACCI, Préfet de l'Aisne